



eurogip

Comprendre les risques professionnels en Europe

[ACTUALITÉS](#)[RESSOURCES](#)[DISCUSSIONS / DÉBATS](#)[À PROPOS D'EUROGIP](#)

ACTU PAYS | 12/08/24

FRANCE : la canicule désormais prise en charge par le régime intempéries

[Accueil](#) > [L'actualité d'EUROGIP et des risques professionnels en Europe](#) > FRANCE : la canicule désormais prise en charge par le régime intempéries

Selon un décret entré en vigueur le 30 juin 2024, la canicule est enfin reconnue comme motif de chômage temporaire pour intempéries dans le secteur de la construction. Ce dispositif, activé sur décision de l'employeur ou du chef de chantier, vise notamment à protéger les ouvriers.

Il permet de suspendre les travaux en cas de conditions météorologiques dangereuses – neige, gel, verglas, pluie et vent fort – définies par arrêté du ministre chargé de l'Emploi. Pour que la canicule soit reconnue comme motif de chômage temporaire pour intempéries, elle doit :

- advenir durant la période de veille saisonnière (du 1er juin au 15 septembre),
- et faire l'objet d'une alerte pour forte chaleur par Météo France (avec une vigilance orange ou rouge) ou par arrêté préfectoral.

Le texte n'intègre pas les pics de chaleur, c'est-à-dire les épisodes ne durant qu'un jour ou deux (vigilance canicule jaune) et lors desquels l'entreprise pourra maintenir l'activité sur le chantier.

[Décret n° 2024-630, 28 juin 2024 : JO 29 juin 2024, texte n° 20](#)

[En savoir plus sur la santé-sécurité au travail et la canicule en Europe](#)

DÉCOUVREZ D'AUTRES ACTUALITÉS

[Découvrez toutes nos actualités](#)

ACTU PAYS

26/08/24

[ALLEMAGNE : quand l'IA aide à mieux prévenir les risques](#)

L'association professionnelle BG BAU (secteur de la construction) a reçu un Prix "Leadership et transformation numérique" pour son projet innovant utilisant une application d'intelligence artificielle (IA) pour une prévention ciblée des accidents du travail dans les entreprises qui ont le plus besoin de conseils.

[En savoir plus](#)

ACTU PAYS

23/08/24

[FINLANDE : en savoir plus sur le système d'assurance AT/MP](#)

En Finlande, l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP) est obligatoire et fait partie de la sécurité sociale. Cependant, contrairement à la plupart des pays européens, sa gestion est confiée à des compagnies d'assurance privées.

[En savoir plus](#)

ACTU PAYS

20/08/24

[FINLANDE : analyse des AT dans l'industrie](#)

Une analyse détaillée des accidents du travail (AT) dans l'industrie montre que leur fréquence diminue depuis longtemps et que la tendance se poursuit, soit une baisse de 44,6 AT par million d'heures de travail en 2005 à 23,5 en 2023.

[En savoir plus](#)

ACTU PAYS

19/08/24

[BELGIQUE : priorités des partenaires sociaux pour la prévention et la protection du travail](#)

Les partenaires sociaux ont fait connaître leurs priorités 2024-2029 en matière de bien-être au travail dans le cadre du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail, institué auprès du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

[En savoir plus](#)

SUIVEZ-NOUS

[Sur Twitter](#)
[Sur LinkedIn](#)

ABONNEZ-VOUS

[Flux RSS](#)
[Newsletter](#)
[Alertes email](#)

INFORMATIONS

[Mentions légales](#)

CONTACT

+33 (0) 1 40 56 30 40
eurogip@eurogip.fr

© Tous droits réservés EUROGIP © 2019

Nous utilisons des cookies sur notre site Web pour vous offrir l'expérience la plus pertinente en mémorisant vos préférences et vos visites répétées. En cliquant sur "Accepter tout", vous consentez à l'utilisation de TOUS les cookies. Cependant, vous pouvez visiter "Paramètres des cookies" pour fournir un consentement contrôlé.

[Paramètres des cookies](#) [Accepter tout](#)